



Matériaux de construction minéraux recyclés

Recommandations d'utilisation pour les cantons de Berne et de Soleure

DTT Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne BJD Bau- und Justizdepartement des Kantons Solothurn

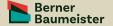
3° édition (2024)





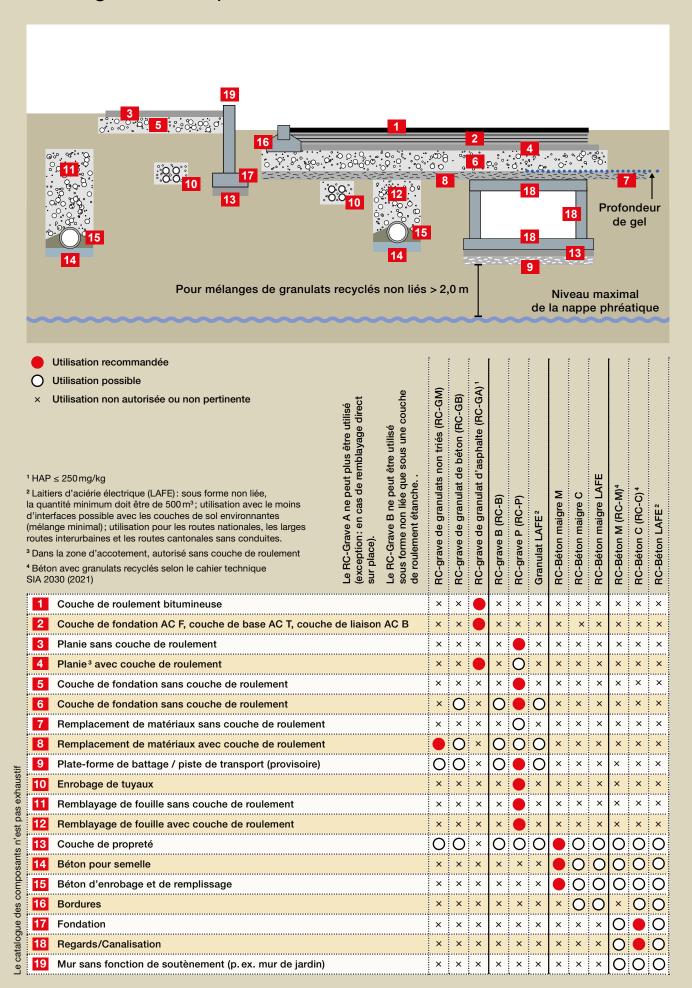






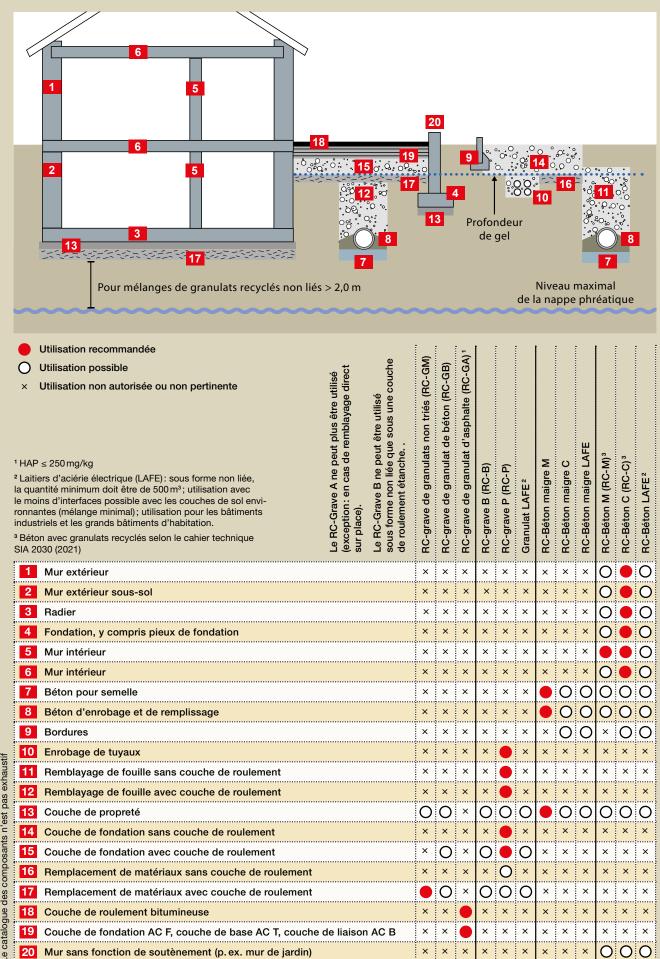
Génie civil et construction routière

Catalogue de composants



Bâtiment

Catalogue de composants



Économie circulaire dans la construction

Les déchets de chantier constituent le flux de déchets le **plus important** de Suisse. Le secteur de la construction peut apporter une contribution importante à la promotion de l'économie circulaire en démolissant dans les règles de l'art les ouvrages arrivés à la fin de leur durée d'utilisation et en les transformant en nouveaux matériaux de construction. Les matériaux de construction minéraux en particulier ont une grande longévité et, après un traitement approprié, peuvent parfaitement être réutilisés.

L'industrie des matériaux de construction suit cette voie depuis longtemps et **produit des matériaux recyclés de qualité contrôlée,** équivalents aux matériaux de construction primaires. Après avoir fait l'objet d'un examen adéquat, ces produits recyclés réglementés répondent à toutes les caractéristiques techniques requises.

Les maîtres d'ouvrage, les architectes et les aménagistes apportent leur **contribution** à la promotion de l'économie circulaire en privilégiant ces matériaux secondaires.

Objectifs des présentes recommandations d'utilisation

Les cantons de Berne et de Soleure veulent promouvoir l'utilisation des matériaux de construction minéraux recyclés. Les présentes recommandations ont été remaniées en collaboration avec les deux associations cantonales des graviers et du béton et des associations cantonales des entrepreneurs sur la base des prescriptions et connaissances actuelles. L'axe directeur est resté quant à lui identique: présenter les différentes possibilités d'utilisation des matériaux de construction recyclés. Pour garantir la circularité à long terme des matériaux recyclés, les recommandations tiennent compte du principe d'équivalence.

La vue d'ensemble des possibilités d'utilisation doit inciter les communes, personnes privées et entreprises à utiliser davantage ces matériaux de qualité, tant dans le **génie civil et la construction des routes** que dans le **bâtiment.**

Bases légales

Les matériaux et produits recyclés ainsi que leurs possibilités d'utilisation mentionnés dans cette nouvelle édition répondent aux exigences techniques et légales applicables en Suisse.

Selon l'article 4 de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), les matériaux de déconstruction minéraux doivent autant que possible être **valorisés intégralement.** En effet, leur utilisation permet de ménager l'environnement en réduisant la quantité de déchets, en préservant les ressources naturelles et en économisant le volume des décharges.

Normes et autres bases

- Normes VSS: SN 670 071
 Matériaux de construction recyclés –
 Norme de base (2022)
- Normes VSS: SN 670102 B-NA Exigences granulats pour béton (2010)
- Normes VSS: SN 670103B-NA
 Exigences Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation (2006)
- Normes VSS: EN 13242+A1
 Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées (2021)
- Normes VSS: 70119
 Graves non traitées Spécifications techniques à la livraison (2021)
- Normes SIA: SN EN 206
 Béton Spécification, performances, production et conformité (2016)
- Cahiers techniques SIA: 2030
 Béton avec granulats recyclés (2021)
- OLED: Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (4.12.2015)
- OFEV (éd.): Valorisation des matériaux de déconstruction minéraux.
 Un module de l'aide à l'exécution relative à l'ordonnance sur les déchets OLED (2023)
- OFEV (éd.): Valorisation des laitiers d'aciérie électrique (LAFE). Un module de l'aide à l'exécution relative à l'ordonnance sur les déchets (2018)

Éditeurs et Contact

DTT Direction des travaux publics et des transports Reiterstrasse 11, 3013 Berne Tél. 031 633 31 11 info.bvd@be.ch | www.bvd.be.ch

BJD Bau- und Justizdepartement des Kantons Solothurn Werkhofstrasse 65, 4509 Solothurn Tél. 032 627 25 43 kanzlei@bd.so.ch | www.bjd.so.ch

KSE Bern – Der Kantonale Kies- und Betonverband Schulhausgasse 22, 3113 Rubigen Tél. 033 345 88 20 info@ksebern.ch | www.ksebern.ch

SKS Solothurnischer Verband Kies – Steine – Erden Roggenfeldstrasse 15, 4623 Neuendorf Tél. 062 398 26 46 info@sks-so.ch | www.sks-so.ch

BVS Baumeisterverband Solothurn Goldstrasse 8, 4500 Solothurn Tél. 032 622 64 11 info@bvso.ch | www.bvso.ch

Berner Baumeisterverband Florastrasse 13, 3005 Bern Tél. 031 350 51 80 info@berner-baumeister.ch | www.berner-baumeister.ch

Téléchargement

DTT: www.bvd.be.ch

> Thèmes > Déchets > Déchets de chantier et matériaux de récupération www.be.ch/rc-materiaux-de-construction

BJD: www.so.ch

> Abfall/Chemie > Abfallwirtschaft > Bauabfälle

KSE Bern: www.ksebern.ch

> Medien > Merkblätter und Hilfsmittel

SKS: www.sks-so.ch

> Aktuell

BVS: www.bvso.ch

> Informationen > Verschiedenes

Berner Baumeister: www.berner-baumeister.ch

> downloads

L'utilisation et la diffusion des présentes recommandations d'utilisation sont autorisées avec indication de la source.

© Berne/Soleure 2024 (3e édition)